



Aux contribuables de la
susdite municipalité

AVIS PUBLIC D'ADOPTION D'ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT


Veillez prendre avis que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Valérien de Milton ont adopté, lors de la session ordinaire du 04 avril 2016 un règlement portant le numéro 2016-112.

Ce règlement 2016-112 décrète la répartition du coût des travaux exécutés dans le cours d'eau Guilmain-Phaneuf aux intéressés de ces travaux selon le bassin versant.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du règlement 2016-112 n'aura qu'à se présenter aux heures et jours réguliers d'ouverture de mon bureau sis au 960 Chemin Milton à Saint-Valérien-de-Milton.

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

Donné à Saint-Valérien-de-Milton, ce 07 avril 2016.


Robert Léclerc, GMA
Directeur général et
Secrétaire-trésorier